

La maison des collégiens du collège Jacques PREVERT, c'est....

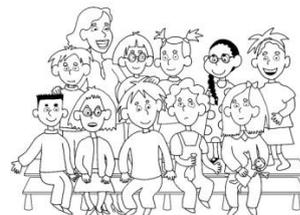
Une association régie par la loi de 1901 indépendante de la gestion du collège.

La maison des collégiens est l'affaire des élèves, mais avec l'aide et la participation des adultes : les élèves y apprennent à faire vivre leur collège en élaborant des projets (créations de clubs, organisation de différentes animations ...) et s'initient aux responsabilités de la gestion d'un budget ou du matériel prêté.

Ses membres sont tous les élèves qui ont cotisé (adhésion minimum de 12 euros / an)
Grâce à cette Association, les adhérents pourront avoir accès à des clubs qu'ils auront eux mêmes créés et ils bénéficieront d'aides financières qui permettront de baisser le prix des différentes sorties scolaires.

Nos actions :

- Péri-scolaire :
 - vente des photos de classe, chocolats pour Noël etc...
 - soirée du collège : Loto
- Nos participations financières aux voyages et sorties pédagogiques :
 - 50 euros par élève pour tous les voyages (pays étranger, classe de neige)
 - 2 à 4 euros par élève pour les sorties cinémas, théâtre, expositions...
 - environ 10 euros par élève pour les autres sorties pédagogiques à la journée
- Animation de clubs sur le temps du midi :
 - **NOUVEAU** : des grands jeux (but, baby-foot, tennis de table jeu échec etc.) seront achetés pour aménager la cour de récréation
 - des tables et bancs en bois ont été achetés et placés dans la cour de récréation
 - deux baby-foots installés dans le hall du collège
 - pleins de jeux de société, jeux d'échec, ballons, puzzles, loisirs créatifs (perle, pâte fimo, scoubidou...)



Pour un collège dynamique, j'adhère à la maison des collégiens !



Les membres du Conseil de Vie Collégienne (16 élèves de tous les niveaux) et les adultes du bureau remercient toutes les familles adhérentes à la maison des collégiens, grâce à elles des projets se réalisent, des clubs fonctionnent et des sorties s'organisent.

Nous souhaitons poursuivre et intensifier ces aides et actions, mais aussi réaliser de nouveaux projets ; pour cela votre adhésion est indispensable !

CADEAU !!! Pour toute nouvelle adhésion d'un élève de 6^{ème}, la Maison Des Collégiens offrira à votre enfant une règle-équerre spécifique utilisée lors des travaux de mathématiques.



Talon réponse à joindre au chèque libellé à l'ordre de la **maison des collégiens** du collège Jacques Prévert

Nom / Prénom de l'élève : classe :

Je suis adhérent à la maison des collégiens

espèces
 chèque

Montant de la cotisation : euros

(12 euros minimum)

Je ne suis pas adhérent à la maison des collégiens